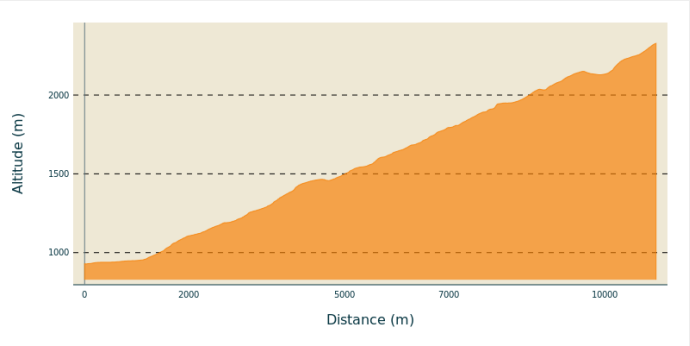


Itinéraire

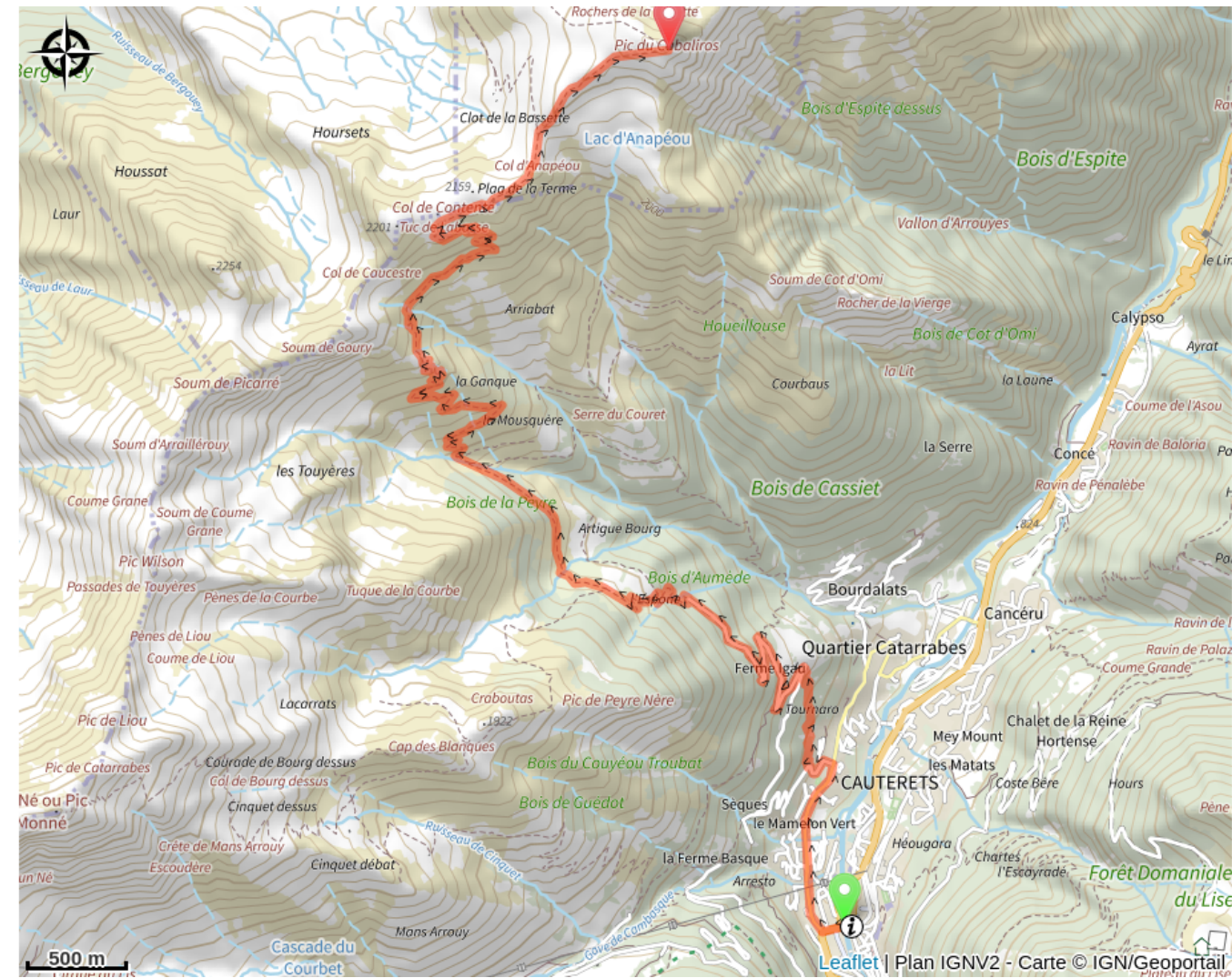
Départ : Cauterets
Arrivée : Cauterets
Communes : 1. Cauterets
2. Arcizans-Avant

Profil altimétrique



Altitude min 928 m Altitude max 2328 m

Sur votre chemin...



! **Recommandations**

Pratique respectueuse :

- Au travers de notre pratique, il est indispensable de respecter les autres usagers de la montagne :
- Saluez les personnes croisées d’un amical « bonjour », et bien entendu ramenez tous vos déchets !
 - Ralentissez lorsque vous doublez/croisez des randonneurs.
 - Ne coupez pas les lacets des virages.
 - Ralentissez et contournez les troupeaux à leur approche.

Période favorable :

Eté, automne.
En saison hivernale et au printemps, pensez à vérifier l'ouverture et la praticabilité des sentiers auprès de l'Office de la Montagne de Cauterets : 05 62 91 02 83.

Accessibilité

 Chien autorisé en laisse

Circuit trail n°52 - Le Pic du Cabaliros

Cauterets - Cauterets



Sous le pic du Cabaliros



Le trail dans les Vallées de Gavarnie

Une course en aller/retour depuis le village qui propose une montée sèche et constante : 1400 m de dénivelé sur 11,5 km. Une épreuve sélective où un départ trop rapide se paye cash !

Infos pratiques

Pratique : Trail
Durée : 0 min
Longueur : 11.0 km
Dénivelé positif : 1434 m
Difficulté : Difficile
Type : Aller-retour
Thèmes : Cols et Sommets, Point de vue et paysages
Accessibilité : Chien autorisé en laisse

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Coeur du Parc national des Pyrénées

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Parc national des Pyrénées : [Contact](#)

Un Parc national est un territoire reconnu comme exceptionnel par la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages et de son patrimoine culturel.

Le **cœur du Parc** est une zone bénéficiant d'un statut de protection réglementaire : [Réglementation du Parc national des Pyrénées](#)

Le [décret](#) instaure une réglementation spécifique de la zone cœur ; **la plupart des activités humaines qui pourraient nuire à la conservation des patrimoines y sont ainsi soumises à autorisation ou interdites.**

Les activités de nature peuvent être :

- autorisées (si elles ne nécessitent pas des aménagements spécifiques ou ne se pratiquent pas sur des zones sensibles) : randonnée pédestre, randonnée à ski ou en raquette, escalade, spéléologie ...
- soumises à autorisation afin de limiter les aménagements ou les dérangements : survols à moins de 1000 mètre, équipement de voies d'escalade ...
- interdites : chasse, feu, chien, vélo ...

Au-delà de la réglementation, le Parc national des Pyrénées souhaite définir en concertation avec les acteurs locaux des règles de bonne pratique pour la conciliation des activités et de la protection des patrimoines.

La zone cœur est délimitée par une signalétique de carrés sur lesquels figure une tête d'Isard rouge sur fond blanc. A noter que la direction des cornes indique la zone cœur.

Lieux de renseignement

Office de Tourisme de Cauterets
Place Maréchal Foch, 65110 CAUTERETS
infos@cauterets.com
Tel : +33 (0)5 62 92 50 50
<http://www.cauterets.com>

